

PLAN

CLIMAT

AIR

ENERGIE

TERRITORIAL

PLAN
D' ACTIONS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes
Ardèche Rhône Coiron
8, avenue Marcel Cachin
07 350 CRUAS

H3C - énergies

35 chemin du Vieux
Chêne

38240 MEYLAN

04 76 41 88 66

AGENCE Lyon

57 bd Vivier Merle

69003 LYON

AUTRES AGENCES

PARIS

MARSEILLE

RENNES

FORT DE FRANCE



*Mon territoire,
Un environnement préservé*

Le sens de la performance énergétique



H3C
ENERGIES

www.h3c-energies.fr

SOMMAIRE

N°	Intitulé
AXE 1 - Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat	
1.1	Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation
1.2	Mettre en oeuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire
1.3	Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles...)
AXE 2 - Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes	
2.1	Rationaliser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments publics
2.2	Création d'une légumerie à la cuisine centrale
2.3	Mettre en place le télétravail au sein des services de la communauté de communes
2.4	Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques
AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable	
3.1	Réaliser un cadastre solaire
3.2	Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation
3.3	Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations
3.4	Amorcer le développement de la filière éolienne
3.5	Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif
AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme	
4.1	Réalisation d'un schéma de mobilité
4.2	Participer au développement de l'autopartage
4.3	Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné
4.4	Promouvoir le covoiturage sur le territoire
4.5	Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons
4.6	Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures
4.7	Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation
4.8	Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions
4.9	Influer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF
AXE 5 - Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants	
5.1	Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable
5.2	Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat
5.3	Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation
AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux nature	
6.1	Faire de la préservation des terres agricoles une priorité
6.2	Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production
6.3	Développer les approvisionnements en circuits courts
6.4	Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics
6.5	Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture
6.6	Expérimenter la stratégie "4 pour 1000" : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles
AXE 7 - Industrie et changement climatique	
7.1	Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels

AXE 1 - Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat

Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation

N° 1.1

Objectifs de l'action

- Concrétiser les ambitions du PCAET par des actions opérationnelles et efficaces
- Accompagner les services, les communes, les porteurs de projets et les particuliers dans la réalisation de leurs projets
- Permettre un portage performant du plan climat

Etapes clés

1. Créer une ligne budgétaire et recruter un-e chef-fe de projet

Il convient dans un premier temps de recruter un-e chef-fe de projet dédié-e, qui aura pour but d'initier les actions du PCAET, en créant les partenariats nécessaires, en suivant techniquement et financièrement leur mise en œuvre et en alimentant le tableau de bord de suivi du plan. Cet agent aura aussi en charge l'animation de la gouvernance du PCAET : Comités de Pilotage, réunions techniques et d'informations spécifiques à chaque projet, échanges d'expériences avec d'autres territoires, etc. Il devra en outre travailler de manière transversale avec tous les services de la Communauté de communes afin notamment que les projets soient facilement réalisables. Il sera le pilote des actions internes de sensibilisation.

Enfin, le-la chef-fe de projet aura à communiquer auprès du grand public sur le PCAET : articles dans le magazine communautaire, articles dans la presse, réunions publiques, etc, en lien avec le service communication de la Communauté de communes.

2. Péririser le poste

Parallèlement, il sera nécessaire d'étudier finement les économies réalisées grâce à la mise en œuvre du PCAET afin de justifier la pérennisation du poste de chef-fe de projet.

Dès 2026, le chef-fe de projet pilotera l'élaboration du nouveau PCAET et élaborera le prochain programme d'actions.

Critères

Investissement :	Economie financière :
Financement d'un ETP niveau cadre	Impact positif indirect Suivant les projets accompagnés
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact positif indirect Suivant les projets accompagnés	Impact positif indirect Suivant les projets accompagnés
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif indirect Suivant les projets accompagnés	Moyenne

Indicateurs de suivi

Ressources humaines ETP / an
Nombre d'années durant lesquelles la CCARC embauche en interne un chef de projet dédié

Publics cibles

- Elus pour la décision de la création du poste
- Agents de la collectivité pour la transversalité de la mission

Calendrier prévisionnel

2020
Recrutement d'un chef de projet

2022
Pérennisation du poste

Avancement de l'action

Année	S1	
Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Budget
- Communication au plus près du territoire
- Transversalité du poste
- Compétences techniques mais aussi en animation et en communication

Points de vigilance

- Rapport coûts / résultats
- Priorisation des actions à traiter par le chargé de mission, et cadrer le temps à accorder à chacune, celles-ci étant nombreuses

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement
Partenaires techniques :	Dreal, Ademe, Région
Partenaires financiers :	

AXE 1 - Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat

Mettre en oeuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire

N° 1.2

Objectifs de l'action

- Mise en place d'une stratégie cohérente pour une compréhension et appropriation des enjeux énergie climat
- Coordonner et orienter les actions de sensibilisation et d'information des différents publics sur les enjeux du changement climatique
- Promouvoir les bonnes pratiques et mettre en lumière les initiatives exemplaires
- Impliquer le grand public et partenaires dans la mise en oeuvre du plan climat

Étapes clés

1 - Créer une stratégie de communication et de ses outils de suivi :

Définir la manière dont sera conçu, géré et animé le programme de sensibilisation (services, moyens humains, outils, budget, etc.) ainsi que l'ensemble des sujets touchés.

Mise en place d'une cellule "sensibilisation" coordonnée par le-la chef-fe de projet PCAET de la CCARC qui recense les actions menées et les fait connaître.

Il pourra être envisagé de regrouper les actions sous l'identité du Plan Climat et ainsi créer une charte graphique, un logo PCAET, un mode de communication dédié.

Réaliser le cahier des charges de la stratégie de sensibilisation globale et tous-publics (citoyens, jeunes publics, associations, acteurs professionnels dont Industries/tertiaires et les agents et élus de la CCARC et des communes).

Association des équipements culturels communautaires dans la diffusion des actions de sensibilisation.

2 - Sensibiliser les habitants de la CCARC pour impulser une "culture climat" commune et vulgariser le vocabulaire technique pour une appropriation

par tous via des échanges sur des thèmes spécifiques comme par exemple :

- principes, causes et enjeux généraux du changement climatique
- systèmes et bonnes pratiques de chauffage (notamment chauffage au bois)
- réduction des déchets
- gestes à adopter lors d'épisodes caniculaires
- consommation responsable (alimentation, produits ménagers, vêtements, etc.)
- construction/rénovation performante et adaptée aux changements climatiques
- ENR : financement participatif et aides financières

3 - Evaluer et pérenniser le programme et appliquer le principe de l'amélioration continue

Critères

Investissement : Non quantifiable	Economie financière : Impact positif Réduction des dépenses énergétiques des ménages (transport, chauffage, électricité)
Potentiel estimé de développement des ENR Impact indirect Changement des comportements individuels et collectifs	Réduction des émissions de GES Impact indirect Changement des comportements individuels et collectifs
Impact sur la qualité de l'air Impact indirect Changement des moyens et comportements	Acceptabilité : Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions organisées
Nombre de citoyens touchés par les événements réalisés

Publics cibles

- Elus
- Agents territoriaux
- Citoyens

Calendrier prévisionnel

2020

Définition de la stratégie de communication
Sensibilisation des nouvelles équipes d'élus après les élections municipales

2021

Premières actions de sensibilisation des citoyens

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Moyens humains, organisationnels, financiers et de communication ; besoins possibles d'accompagnements spécifiques (AMO)
- Régularité de l'information, sans démultiplication inutile
- Innover sur la forme des actions et des animations
- Objectiver le discours et positiver les messages

Points de vigilance

- Mobilisation d'un réseau
- Déclinaison de la stratégie selon les publics
- Besoin d'un portage fort sur les sujets de la transition énergétique
- Neutralité des experts / retours d'expérience

Gouvernance

Porteurs de l'action : CCARC, communes

Pôles de la collectivité concernés : Pôle Aménagement et développement, service communication

Partenaires techniques : Partenaires médiatiques, ALEC 07, associations locales

Partenaires financiers : ADEME, Région

AXE 1 - Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat

Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles...)

N° 1.3

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les plus jeunes et leurs parents aux enjeux climat-air-énergie
- Faire évoluer les comportements de tous par l'intermédiaire des jeunes publics
- Promouvoir les bonnes pratiques et mettre en lumière les initiatives exemplaires
- Impliquer le grand public dans la mise en oeuvre du plan climat

Étapes clés

- 1 - Réfléchir** sur la manière d'intégrer davantage les enjeux climat-air-énergie dans les activités de la CCARC proposées dans les centres de loisirs et équipements culturels recevant du public (médiathèque, cinéma...)
- 2 - Soutenir les projets** des centres de loisirs, associations, Programmes d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (PEEDD) dans les établissements scolaires
- 3 - Évaluer et pérenniser le programme** et appliquer le principe de l'amélioration continue

Critères

Investissement :	Economie financière :
-	-
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	-
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
NC	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre d'activités
Nombre d'enfants participants

Publics cibles

- Jeunesse
- Parents et familles

Calendrier prévisionnel

2020
Réflexion sur l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans les activités des centres de loisirs

2021
Actions au programme de la rentrée 2021

2023
Mise en place de nouvelles activités

Avancement de l'action

Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

-

Points de vigilance

-

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC, Communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement, Pôle Petite Enfance Jeunesse
Partenaires techniques :	Centres de loisirs, centres culturels, ALECO7, associations locales
Partenaires financiers :	

AXE 2 - Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes

Rationaliser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments publics

N° 2.1

Objectifs de l'action

- Réduire la pollution lumineuse
- Réduire les coûts de fonctionnement

Etapes clés

- 1 - Réaliser un diagnostic** de l'éclairage public pour faire un état des lieux des équipements
- 2 - Lister les actions** à mettre en place telles que :
 - * Extinction de l'éclairage pendant quelques heures la nuit suivant les zones,
 - * Remplacement des lampes par des lampes plus performantes et moins énergivores type LED :
 - * Un rendement lumineux plus élevé,
 - * Des luminaires respectant la norme EN 13201 fixant une valeur maximale du pourcentage de flux lumineux vers le ciel
 - * Des luminaires avec des facteurs de maintenance important pour éviter l'encrassement rapide et garantir le maintien des performances.
 - * Mise en place de réducteurs de puissance dans les armoires,
 - * Installation de détecteurs de présence,
 - * Utilisation d'énergies renouvelables notamment solaire.
- 3 - (Re)Programmer l'éclairage** sur la voirie et les bâtiments (plages horaires, intensité,...)
- 4 - Mettre en conformité** les équipements (exemple : spots orientés vers le sol, pas le ciel)
- 5 - Capitaliser sur les retours d'expérience** de certaines communes ou zones
- 6 - Suivre les consommations d'énergie de l'éclairage public** pour analyser l'impact des actions

Critères

Investissement :	Economie financière :
- 3 000 € et 6 000 € par collectivité pour une étude suivant le territoire étudié - 13 000 € pour un réducteur de puissance - entre 80 et 120 € pour une lampe LED - entre 50 et 100€ pour un détecteur de présence	Impact positif Liée à la réduction des consommations d'éclairage public
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact positif Si installation d'équipement alimenté par des cellules photovoltaïque	Impact positif Liée à la réduction des consommations d'éclairage public
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
NC	Moyenne - Bonne

Indicateurs de suivi

Consommation d'éclairage public
Montant investi
€ investi / kWh économisé

Publics cibles

- Elus
- Citoyens

Calendrier prévisionnel

2020
Etat des lieux de l'éclairage public et définition du plan d'actions d'ici 2026

2026
Réduction de 20% des consommations d'éclairage public

Avancement de l'action

Année	S1	S2
Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Information et sensibilisation des habitants
- Réduction de la facture électrique
- Réduction des coûts d'achat de fourniture

Points de vigilance

- Perception vis-à-vis du sentiment d'insécurité
- Mise en valeur patrimoniale
- Communication

Gouvernance

Porteurs de l'action :	Communes, CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle aménagement et développement, services techniques
Partenaires techniques :	Syndicats, SDE, ALECO7
Partenaires financiers :	SDE, ALECO7

AXE 2 - Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes

Création d'une légumerie à la cuisine centrale

N° 2.2

Objectifs de l'action

- Favoriser les circuits courts pour l'approvisionnement de la cuisine centrale
- Faciliter le recours aux produits de saison, bio et locaux.

Etapas clés

- 1 - Définir le besoin pour le traitement des produits frais et locaux et améliorer leur prise en charge
- 2 - Visiter un établissement similaire (centraliser les retours d'expériences)
- 3 - Définir une enveloppe budgétaire
- 4 - Mettre en place des collaborations avec des établissements agricoles (ex.: Lycée Olivier de Serre)
- 5 - Agrandir le stockage et mettre en place un labo et un lieu de congélation
- 6 - Associer le personnel à la gestion de l'outil
- 7 - Former le personnel de la cuisine

Critères

Investissement : Non quantifiable Suivant le choix retenu	Economie financière : Impact positif Indirectement via la réduction du transport des marchandises
Potentiel estimé de développement des ENR NC	Réduction des émissions de GES Impact positif Indirectement via la réduction du transport des marchandises
Impact sur la qualité de l'air Impact positif Indirectement via la réduction du transport des marchandises	Acceptabilité : Bonne

Indicateurs de suivi

Part des produits locaux utilisés dans la fabrication des repas

Publics cibles

- Elus
- Personnels de la cuisine centrale

Calendrier prévisionnel

2020

Définition de l'évolution de la cuisine
Premiers partenariats avec des producteurs locaux
Evolution de la cuisine centrale

Avancement de l'action

Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Financement
- Volonté politique des élus
- Formation du personnel
- Sensibiliser les agriculteurs proches

Points de vigilance

- Gestion cohérente et mutualisée
- Sensibilisation vis-à-vis des enfants
- Maintien du coût des repas
- Moyen de transport des marchandises

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle restauration collective, service technique, Pôle Aménagement et développement
Partenaires techniques :	Département / Région
Partenaires financiers :	

AXE 2 - Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes

Mettre en place le télétravail au sein des services de la communauté de communes

N° 2.3

Objectifs de l'action

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail des agents
- Réduire le temps de déplacement des agents afin d'atteindre un bon équilibre vie privée / vie professionnelle

Étapes clés

- 1 - Vérifier le cadre réglementaire du télétravail
- 2 - Définir les postes pouvant bénéficier du dispositif, les périodes pendant lesquelles le télétravail peut être mis en œuvre
- 3 - Cadrer les modalités pratiques et logistiques (matériels, connexions...)
- 4 - Expérimenter sur une durée définie et tirer les leçons de l'expérimentation
- 5 - Sensibiliser les agents sur le dispositif
- 6 - Évaluer le dispositif
- 7 - Communiquer et développer

Critères

Investissement : Achat d'ordinateurs portables : environ 800 €/unité	Economie financière : Impact positif Réduction du budget transport domicile-travail des agents
Potentiel estimé de développement des ENR NC	Réduction des émissions de GES -
Impact sur la qualité de l'air Bonne	Acceptabilité : Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre d'agents réalisant du télétravail
Nombre d'heures télétravaillées / agent

Publics cibles

- Elus
- Agents de la CCARC et des communes

Calendrier prévisionnel

2020
Expérimentation

2021
Déploiement

Avancement de l'action

Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Prendre le temps de l'expérimentation
- Adapter les outils de télétravail en fonction des agents
- Confiance et responsabilisation des agents
- Communication et sensibilisation

Points de vigilance

- Ne pas l'imposer
- Équilibre télétravail / travail au bureau
- Questions relatives aux assurances
- Faisabilité technique

Gouvernance

Porteurs de l'action :	Direction Générale / Service RH
Pôles de la collectivité concernés :	Direction générale, tous services
Partenaires techniques :	Service achat public et prestataire informatique
Partenaires financiers :	

AXE 2 - Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes

Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques

N° 2.4

Objectifs de l'action

- Réduire la production de déchets à la source : sensibilisation, achats (cohérents) de fourniture
- Impulser un changement de comportement

Étapes clés

Changement de comportement

- 1 - Trouver des ambassadeurs pour instaurer les bonnes pratiques
- 2 - Élaborer un "catalogue" de formations à l'attention des élus locaux : ce catalogue visera à expliquer en quoi les politiques sectorielles (urbanisme, social, transport, gestion de l'eau, éclairage public, forêt, etc.) peuvent être concernées par les enjeux climat-air-énergie.
- 3 - Régler les imprimantes, mise en veille des appareils
- 4 - Mise en place des formations : les formations seront proposées à tous les élus municipaux, dans la foulée des élections municipales, en 2020-2021.

Réduction des déchets

- 1 - Caractériser les poubelles et mettre en place un suivi (pesées, nombre d'enlèvement)
- 2 - Identifier la chaîne des déchets et mettre à disposition le matériel nécessaire
- 3 - Mettre en place des visites de sites techniques comme par exemple visite d'un site d'enfouissement (sensibilisation à la fin de vie des déchets)
- 4 - Réduire l'utilisation de produits à usage unique/individuel (dosettes, essuie-main papier, etc.)
- 5 - Relayer la communication autour d'un matériau et construire des actions

Critères

Investissement :	Economie financière :
Temps d'animation	Impact positif indirect lié au changement de comportement
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Impact positif indirect lié au changement de comportement
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
NC	Bonne

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations / visites
- Nombre d'agents et élus concernés
- Nombre d'actions

Publics cibles

- Elus
- Agents des communes

Calendrier prévisionnel

2020

- 2 actions phares de sensibilisation
- Définition d'un catalogue de formation

2021

- Mise en place des formations
- Campagne de sensibilisation sur 1 ou 2 thématiques

Avancement de l'action

Année	S1	
Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Identifier 1 ou 2 personnes référentes par pôle
- Impulser le changement de comportement en commençant par 1 ou 2 actions

Points de vigilance

- Privilégier une approche pédagogique et non culpabilisante
- Attention à la frustration de modifier son confort et ses habitudes
- Planning et horaires des formations : doivent pouvoir être suivies par le plus grand nombre
- Moyens de mise en œuvre en cohérence avec les objectifs de l'action

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Tous services
Partenaires techniques :	SYPP, ALEC07
Partenaires financiers :	

AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable

Réaliser un cadastre solaire

N° 3.1

Objectifs de l'action

- Faire l'état des lieux du potentiel solaire / photovoltaïque par la réalisation d'un cadastre solaire, pour faciliter le développement des projets
- Augmenter fortement la production d'électricité issue du solaire via l'installation de modules photovoltaïques (PV) sur les toitures, les parkings ou les anciennes carrières

Etapes clés

- 1 - Cartographier les surfaces** de bâtiments existants pouvant accueillir du photovoltaïque ainsi que les carrières non exploitées en vallée du Rhône : définition de la surface d'implantation, de l'orientation. Intégrer les bâtiments publics en projet
- 2 - Filtrer les potentiels** au vu des contraintes d'urbanisme, patrimoniales, de concurrence avec d'autres projet (démolition, ...), de conditions de raccordements
- 3 - Cartographier les surfaces** publiques, privées ou non bâties (parking, terrains, stationnement, ...) pouvant se prêter à la création d'ombrières en toitures
- 4 - Préciser les tranches d'investissement** possibles (court - moyen - long termes) pour la recherche d'investisseurs

Critères

Investissement :	Economie financière :
Temps de gestion d'un ETP pour la réalisation du cadastre	-
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact indirect positif Suivant suite de l'étude	
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
NC	Bonne

Indicateurs de suivi

Surface cadastrée m²
Nombre de projets lancés, basés sur ce cadastre
Production via l'énergie solaire

Publics cibles

- Elus
- Citoyens
- Agriculteurs
- Autres : Entreprises

Calendrier prévisionnel

2020
Recrutement d'un bureau d'études
Réalisation du cadastre

2021
Communication des résultats

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Mobilisation de tous les partenaires
- A intégrer dans le diagnostic agricole du territoire (pour les entreprises agricoles) / dans le PLH

Points de vigilance

- Dimensionnement des réseaux
- Contraintes d'urbanisme : certains PLU n'autorisent pas le photovoltaïque
- Contraintes patrimoniales (secteurs de protection des Monuments historiques)

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	ALEC - CA07 - SDE07 - Bureau d'études ENEDIS Fonds OSER
Partenaires financiers :	Region

AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable

Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation

N° 3.2

Objectifs de l'action

- Développer le solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire sur le neuf comme sur l'ancien (rénovation)
- Diminuer la consommation d'énergies fossiles et fissiles

Etapes clés

- 1 - Sensibiliser** les notaires, agents immobiliers
- 2 - Sur le neuf, **orienter les bâtiments correctement** pour pouvoir installer du solaire (à prendre en compte dans les PLU)
- 3 - Si les besoins d'eau chaude sont importants, **préconiser le solaire thermique** (les services d'urbanisme des communes peuvent renvoyer vers les permanences de l'espace info énergie pour sensibiliser et conseiller sur les bonnes pratiques d'installation et de maintenance)
- 4 - Trouver des incitations financières** pour la mise en place de panneaux solaires dans le neuf comme dans l'ancien
- 5 - Si projet d'installation photovoltaïque en cours, **sensibiliser le porteur de projet** à l'installation du thermique s'il y a un besoin en eau chaude sanitaire ou chauffage.
- 6 - Suivre les installations** sur bâtiments publics : productions, entretien...

Critères

Investissement :	Economie financière :
Entre 5k€ et 7k€ par installation	Impact positif
Potentiel estimé de développement des ENR	'Réduction des dépenses énergétiques des ménages
7,8 GWh/an	Réduction des émissions de GES
Impact sur la qualité de l'air	Evitement de ~1200 kgCO2 par logement équipé
Bon	Acceptabilité :
	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre d'installations
Part du résidentiel équipé
Surface de panneaux installés

Publics cibles

- Elus
- Agents des communes
- Citoyens
- Autres : Entreprises consommant de l'eau chaude (chauffage ou process)

Calendrier prévisionnel

2021

Début des échanges avec les promoteurs

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Recyclabilité efficace des panneaux
- Incitation financière et accompagnement technique
- Communication, information, sensibilisation

Points de vigilance

- Attention à la qualification des installateurs
- Assurer un suivi des installations pour s'assurer de leur fonctionnement

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC / Service urbanisme des communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	ALEC07 / Services urbanisme et technique / SDE07
Partenaires financiers :	Société d'investissement participatif de la CCARC

AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable

Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations

N° 3.3

Objectifs de l'action

- Développer une production d'énergie locale et verte
- Valoriser les déchets agricoles, ainsi que les boues d'épuration
- Rendre le territoire plus autonome en énergie et moins impactant sur le climat

Etapes clés

1. Réaliser une étude de faisabilité pour la création de méthaniseurs

Réalisation d'une étude de faisabilité visant notamment à :

- mettre à jour les gisements (quantité potentielle, pouvoir méthanogène, techniques de valorisation) : effluents d'élevage, boues de STEP et d'ANC, voire Cultures Intermédiaires à Valorisation Énergétique (CIVE) afin d'éviter toute concurrence avec les cultures en place, ou bien encore déchets verts, biodéchets des ménages et biodéchets des "producteurs" (restauration collective et commerciale, établissements scolaires et de santé, grandes et moyennes surfaces) ;
- mobiliser de manière ciblée des producteurs locaux de matière méthanisable, en premier lieu desquels les éleveurs ;
- déterminer les montages techniques, juridiques et financiers possibles.

2. Identifier des acteurs moteurs et des principaux projets à soutenir

Informier et constituer des groupes d'agriculteurs pour aider au montage de projets agricoles, en s'appuyant sur des retours d'expérience comme par exemple la création d'un premier méthaniseur à Celles-sur-Durolle. Au-delà, prospecter tout autre porteur de projet potentiel.

Établir une analyse multifactorielle pour chaque projet, afin d'aider à la décision (matrice AFOM, par exemple)

Caractériser les projets potentiels : réflexion sur l'usage, le portage du projet, l'emplacement et la technologie à utiliser (injection et/ou congénération) et le financement.

3. Lancer un projet de méthanisation en partenariat avec les agriculteurs locaux

- Mener l'ensemble des démarches administratives et autorisations diverses (ICPE, permis de construire, montage juridique et financier, contractualisation de la filière d'approvisionnement, ...)

- Communiquer auprès du grand public via des réunions d'information : veiller à vulgariser le projet en fonction du public.

(<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guideinformeretdialoguermethanisation-032018.pdf>)

- Construire et mettre en oeuvre un ou plusieurs méthaniseurs

- Suivre les performances du ou des méthaniseurs

- Valoriser le digestat sous forme d'engrais

=> Type de projet très valorisant car il permet le développement d'une économie circulaire territoriale où les déchets d'élevage sont transformés en produit à haute valeur ajoutée (énergie renouvelable et propre)

4. Développer d'autres projets

- Organiser des visites et témoignages des agriculteurs porteurs

- Réaliser des études d'opportunité puis de faisabilité

- Soutenir l'action déjà en cours de test d'un biodigester fabriqué pour et par les collégiens du Teil, via l'association Zone 5. L'objectif est de réutiliser les déchets de cantine du collège puis, à terme, des écoles du territoire.

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Une installation de 35kWe : de 0,3 à 0,5 M€ - Une installation de 170 kWe : de 1,3 à 1,5 M€ - Une installation de 500 kWe : de 2,5 à 3,2 M€	Impact positif Non calculable en volume à ce stade de l'action, car le résultat dépend notamment des anciennes filières de traitement des déchets utilisés en intrants pour le méthaniseur, mais en moyenne, 1 kWh de biométhane injecté dans le réseau de gaz équivaut à 200 geqCO2 évités Attention toutefois aux émissions non maîtrisées de méthane au niveau du méthaniseur
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Estimé à environ 21 GWh/an	Dépend des anciennes filières de traitement des déchets utilisés en intrants pour le méthaniseur.
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Vigilance	Moyenne à bonne
Indicateurs de suivi	Publics cibles
Nombre d'unités construites Production de biogaz produit Quantité de déchets valorisés	- Agriculteurs - Restaurations collectives - Grandes et moyennes surfaces - Collectivités

Calendrier prévisionnel		Avancement de l'action																			
2020 - 2026 Emergence d'au moins un projet sur la durée du PCAET (2020-2026)		<table border="1"> <tr><td>Année 1</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 6</td><td></td><td></td></tr> </table>		Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6		
Année 1																					
Année 2																					
Année 3																					
Année 4																					
Année 5																					
Année 6																					
Facteurs de réussite - Information et création d'une émulation autour du sujet (concertation nécessaire) - Présentation des avantages financiers pour les agriculteurs, suppression des idées reçues sur la dangerosité des sites et les odeurs sur place - Portage politique - Création d'emplois - Vulgarisation des projets lors de réunions publiques afin de favoriser l'acceptation - Constance dans la ressource - Rentabilité et pérennité des unités, qui doivent permettre une rémunération des agriculteurs investis dans la démarche - Produit local et circuit court		Points de vigilance - Vulgariser le projet lors de réunions publiques - Constance dans la ressource - Acceptabilité du voisinage - Réflexion sur le type d'usage (raccord au réseau/station) et la proximité des ressources (gestion des flux de matière) afin d'en limiter les transports - Être attentif à l'usage des Cultures Intermédiaires pour la Valorisation Energétique (CIVE) dont le développement pourrait contribuer à une intensification des systèmes productifs agricoles - Règlementation stricte et étude d'impact environnemental obligatoire en amont du projet																			
Gouvernance																					
Porteurs de l'action :		CCARC, Agriculteurs																			
Pôles de la collectivité concernés :		Pôle Aménagement																			
Partenaires techniques :		ALEC, Bureaux d'études, Installateurs																			
Partenaires financiers :		CCARC, Communes, ADEME (fond chaleur), Régioin, Caisse des dépôts, Citoyens																			

AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable

Amorcer le développement de la filière éolienne

N° 3.4

Objectifs de l'action

- Développer la production d'électricité renouvelable sur le territoire de la collectivité.
- Communiquer, informer et sensibiliser les habitants et élus du territoire sur ce type d'énergie renouvelable afin de passer au-delà de certaines idées reçues.

Etapes clés

En lien avec l'action 3.5, la CCARC souhaite amorcer le développement de la filière éolienne sur son territoire en étant à l'initiative des projets.

1. Réaliser des études de faisabilité

- Faire connaître les intérêts de l'énergie éolienne et informer sur la réalité des impacts : mener des actions d'information et de sensibilisation sur l'éolien vers tous les publics. Organiser des visites de sites en fonctionnement à destination des élus.
- Identifier les zones favorables à l'implantation d'un parc éolien en intégrant des données techniques, telles que les capacités de raccordement au réseau électrique, ainsi que les différentes contraintes réglementaires, environnementales, paysagères et patrimoniales.
- Évaluer le potentiel éolien : le choix final du terrain se fait sur la base d'un ensemble de mesures destinées à connaître le gisement éolien du lieu.
- Accompagner les communes, les propriétaires et les exploitants agricoles des terrains identifiés : présenter les intérêts du projet et les potentialités.

2. Rechercher des investisseurs et opérateurs, via à un appel à manifestation d'intérêt puis signature des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants. Structuration et montage juridique autour de la société de projet ENR de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et du développeur.

3. Engager la phase opérationnelle : réalisation des études d'impacts, demandes d'autorisation et de raccordement.

Tout au long de ce processus : communication et concertation avec le public pour améliorer l'acceptabilité du projet.



Investissement : - Une grande éolienne de 2MW (production d'environ 4 000 MWh) : environ 2 800 k€ (environ 70 000 € par an pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance) - Une petite éolienne de 10 kW : investissement très variable, entre 25 000 et 90 000 €	Economie financière :																		
Potentiel estimé de développement des ENR Estimation VSB : 41 GWh/an Estimation EDF EN : 700 GWh/an	Réduction des émissions de GES 75 kgCO2 par MWh																		
Impact sur la qualité de l'air Sans effet notable	Acceptabilité : Mauvaise à bonne selon les projets																		
Indicateurs de suivi Nombre d'éoliennes installées Production d'électricité produite	Publics cibles Tout public																		
Calendrier prévisionnel	Avancement de l'action																		
2020 Identification des zones favorables	<table border="1"> <tr><td>Année 1</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 2</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 3</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 4</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 5</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 6</td><td>S1</td><td></td></tr> </table>	Année 1	S1		Année 2	S1		Année 3	S1		Année 4	S1		Année 5	S1		Année 6	S1	
Année 1		S1																	
Année 2		S1																	
Année 3		S1																	
Année 4		S1																	
Année 5		S1																	
Année 6	S1																		
2021 Sensibilisation																			

Facteurs de réussite		Points de vigilance	
<ul style="list-style-type: none"> - Communication auprès du plus grand nombre - Engagement des élus 		<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation des sujets - Communication - Idées reçues 	
Gouvernance			
Porteurs de l'action :		CCARC	
Pôles de la collectivité concernés :		Pôle Aménagement	
Partenaires techniques :		Développeurs, bureau d'études, installateurs qualifiés ...	
Partenaires financiers :		CCARC, Particuliers, Privés, société ENR locale	

AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable

Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif

N° 3.5

Objectifs de l'action

- Favoriser le développement des projets ENR
- Être acteur des projets de développement ENR
- Permettre de mobiliser des financements privés (participatifs) pour des plus-values fiscales et économiques du territoire

Etapes clés

1 - Etudier le montage juridique et financier :

Par l'appui méthodologique apporté par le dispositif régional StarterENR

Réécriture des statuts de la CCARC et définition des participations des communes et des différentes catégories d'investisseurs

2- Définir un premier projet d'investissement, à partir du travail réalisé en termes de cadastre solaire. Simulation des montages financiers et définition des montants de capital et d'emprunt

3 - Rechercher des investisseurs et un opérateur, via à un appel à manifestation d'intérêt

4 - Créer une société avec les différents investisseurs + analyse des impacts sur les CEE

5 - Informer et communiquer

Critères

Investissement :	Economie financière :
Recrutement d'un AMO pour étude juridique et financière	Impact positif Non quantifiable suivant le nombre de projets mis en œuvre
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact positif Non quantifiable suivant le nombre de projets mis en œuvre	Impact positif Non quantifiable suivant le nombre de projets mis en œuvre
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Bon	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre de projets lancés/suivis
Production via l'énergie solaire thermique
Production via l'énergie solaire photovoltaïque
Production via l'énergie biomasse

Publics cibles

- Elus
- Citoyens

Calendrier prévisionnel

2020
Réalisation de l'étude de faisabilité juridique et financière

2021
Réalisation des premiers investissements

2023
Accompagnement financière des premiers projets

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Adhésion élus et population

Points de vigilance

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	ALEC07 , Région, Starter ENR
Partenaires financiers :	CCARC, Communes, Particuliers, Privés, Fond OSER

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Réalisation d'un schéma de mobilité

N° 4.1

Objectifs de l'action

- Connaître les mobilités du territoire
- Définir les besoins opérationnels du territoire de demain en matière de mobilités

Etapas clés

1. Réaliser un diagnostic du territoire et analyser la demande en terme de mobilités et les potentialités du territoire

- Connaître les besoins en déplacement par la réalisation d'enquête : origine/destination, horaires des déplacements, fréquence, régularité, motifs, évaluation de la sensibilité au changement de mode, etc.
- Connaître plus précisément le taux de motorisation par ménage, par commune, etc ;
- Réaliser un questionnaire via le site de la CCARC, et en version papier dans les communes (à faire en interne ou appui d'un bureau d'étude)
- Campagnes de comptages sur les voiries structurantes du territoire et des communes, analyse des besoins des utilisateurs (taux de remplissage)
- Enquête de stationnement notamment au Teil
- Connaître la sensibilité à covoiturer pour les habitants de la CCARC pour faire ressortir les populations cibles qui peuvent basculer sur cet usage (facilement, moyennement, difficilement)
- Evaluer le potentiel de covoiturabilité du territoire (confrontation offre/demande/infrastructure)

2. Réfléchir la politique de mobilité de demain à l'échelle de la CCARC

- Définition de la stratégie mobilité
- Positionnement de la CCARC vis-à-vis de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) L'exercice effectif de la compétence mobilité sera organisé à la bonne échelle selon le principe de subsidiarité. La CCARC pourra donc prendre si elle le souhaite la compétence mobilité et devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM). La compétence d'AOM permettra ainsi d'intervenir dans 6 domaines principaux, pour développer une offre adaptée au territoire : transport régulier, à la demande, scolaire, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire.

Critères

Investissement :	Economie financière :
Etude de mobilité	Impact positif Suivant le type d'action mis en place par la suite
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Impact positif Suivant le type d'action mis en place par la suite
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif	Bonne

Indicateurs de suivi

Quantité de GES liée au transport

Publics cibles

- Elus
- Agents des communes
- Citoyens
- Entreprises / administrations civiles

Calendrier prévisionnel

2020

Réalisation de l'étude

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Sensibilisation des élus sur les enjeux de la politique transport de la CCARC à l'échelle du territoire
- Prise en compte de tous les documents de planification territoriale
- Communication des résultats de l'étude

Points de vigilance

- Etudier toutes les mobilités
- Budget alloué à l'étude

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC / Communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement, Service Technique
Partenaires techniques :	ALEC 07
Partenaires financiers :	ADEME, Région

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Participer au développement de l'autopartage

N° 4.2

Objectifs de l'action

- Réduire l'impact environnemental (GES, pollution) du transport routier en optimisant l'usage de la voiture
- Réduire la vulnérabilité économique des ménages par une réduction des coûts accordés au poste de dépenses "transport"
- (Re)Créer du lien social
- Développer le droit au déplacement à moindre coût pour les personnes vulnérables ou isolées
- Partager les flottes captives des entreprises, collectivités, administrations

Etapes clés

1 - Informer les habitants et les élus sur les résultats du schéma de mobilités (action 4.1) ainsi que sur des retours d'expériences de développement d'autopartage d'autres territoires (Com. de St-Julien-en-Genevois 74) et sensibilisation des élus, des associations, des citoyens (via des réunions)

2 - Définir le(s) territoire(s) d'expérimentation et les acteurs volontaires (citoyens / entreprises)

Identifier une entreprise ou une administration possédant une flotte de véhicules pouvant être mise en partage avec d'autres structures et/ou le grand public, notamment les personnes les plus modestes

Il s'agira alors d'établir un protocole assez précis (assurances, emplacements, gestion des clés et personnes autorisées, rémunération, etc.) et de développer un outil de gestion adéquat, à adapter au fur et à mesure de l'expérience (peut aller d'un simple tableur au codage d'une application ou site web).

3 - Réaliser un bilan annuel de l'expérimentation

En parallèle, faire connaître le concept d'autopartage pour les particuliers : plutôt que de disposer d'une voiture personnelle qui reste l'essentiel de son temps au garage, l'utilisateur dispose d'une voiture qu'il ne finance que pour la durée de son besoin. A l'inverse, tout citoyen peut mettre en location son véhicule, pour une durée modulable, et rentabilise ainsi mieux les coûts d'entretien. Il s'agit d'une solution gagnante pour chacun, et pour l'environnement

Différentes plateformes existent : www.koolicar.com, www.drivy.com, www.voiturelib.com, www.deways.fr, www.buzzcar.com/fr, fr.cityzencar.com, etc.

EDF s'engage déjà, en partenariat avec la CCARC, sur de l'autopartage électrique dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE)

4 - Communiquer et animer

Critères

Investissement : - Investissement faible si partage d'une flotte existante - outils de gestion et assurance - Achat de 2 véhicules (électriques) en libre service : 50k€ Remplacement des batteries entre 3000 et 6000 euros par batterie (durée de vie : de 5 à 8 ans garantis constructeurs)	Economie financière : Impact positif Rémunération possible issue de la location des voitures : équilibre des comptes
Potentiel estimé de développement des ENR NC	Réduction des émissions de GES Impact positif
Impact sur la qualité de l'air Impact positif	Acceptabilité : Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre de voitures partagées
Nombre d'utilisateurs

Publics cibles

- Elus
- Agents des communes
- Citoyens
- Entreprises / administrations civiles

Calendrier prévisionnel

2020

Mise en oeuvre de l'expérimentation avec EDF, recherche d'autres entreprises ayant une flotte captive de véhicules

2021

Recherche d'autres entreprises et de territoire d'expérimentation

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Motivation des collectivités et citoyens impliqués
- Communication / Sensibilisation autour du concept et concertation des futurs utilisateurs
- Facilité d'utilisation / réservation

Points de vigilance

- Implication des citoyens et acteurs publics
- Complémentarité avec les transports en commun existants
- Assurance des voitures
- Suivre et animer l'expérience pour que le dispositif fonctionne

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC / Communes / Entreprises / Associations citoyennes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement, Service Technique
Partenaires techniques :	ALEC 07 / SDE 07 (bornes élec) / Bailleurs sociaux / CNPE
Partenaires financiers :	ADEME, Région

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné

N° 4.3

Objectifs de l'action

- Réduire l'impact environnemental du transport routier (GES, particules)
- Mettre en place une plateforme d'autostop organisé et sécurisé
- Mettre en relation les conducteurs adhérents et les utilisateurs adhérents (>16ans) grâce au réseau (interne + mairies)

Etapas clés

- 1 - **Contacteur une association qui porte ce dispositif (REZO-POUCE ou autre similaire)** ainsi que des territoires ayant déjà déployé le dispositif (ex : Communauté de communes de Mené - Cotes d'Armor) pour s'informer sur les retours d'expérience
- 2 - **Informers les élus** sur les résultats du schéma de mobilités (action 4.1) ainsi que sur le dispositif d'autostop accompagné
- 3 - **Sensibiliser les citoyens**, associations. Communiquer auprès des structures sociales : mission locale, centres sociaux, qui peuvent constituer des relais de l'action
- 4 - **Relayer les inscriptions** en mairie
- 5 - **Aménager des points d'arrêt**, aires de covoiturage, arrêt de transport en commun, place village, ...
- 6 - **Etablir le coût** par habitant

Critères

Investissement :	Economie financière :
Aménagement d'une aire d'autostop : 10 k€	Impact positif Réduction du poste de dépenses "transport" des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Impact positif
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif	Moyenne

Indicateurs de suivi

Nombre d'aires d'autostop
Nombre d'adhérents sur la plateforme

Publics cibles

- Elus
- Agents des communes
- Citoyens > 16 ans
- Association (REZOPOUCE ou autre inclu)

Calendrier prévisionnel

2020
Prise de contact avec l'association qui porte le dispositif (REZO-POUCE ou autre)

Définir une campagne de communication
Expérimentation sur un trajet très fréquenté

2021

Déploiement à l'échelle du territoire

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Expérience de 8 ans (REZOPOUCE)
- Site web, application smart plus
- Accompagnement technique, communication

Points de vigilance

- Informer et rassurer les citoyens sur les aspects réglementaires
- Point d'arrêt "sur le pouce", arrêt transport en commun ? (localisation, sécurité)

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC ou communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	ALEC 07 / Association (REZO POUCE par exemple) / Communes
Partenaires financiers :	

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Promouvoir le covoiturage sur le territoire

N° 4.4

Objectifs de l'action

- Faciliter le covoiturage sur le territoire
- Réduire l'usage de la voiture particulière
- Consolider le lien social et réduire les émissions dues aux transports
- Rendre le territoire plus attractif

Etapes clés

1. Favoriser la demande de covoiturage

- En lien avec les résultats du schéma de mobilités (action 4.1), communiquer et promouvoir efficacement le covoiturage en optimisant la collaboration entre les différentes plateformes pouvant proposer ce type de solution
- Développer les modes de mise en relation et de covoiturage pour des manifestations événementielles (spectacles, sports, festivals, expos)
- Faire connaître les possibilités de covoiturer pour des événements particuliers
- Joindre la liste des invités à des réunions pour y aller en commun
- Faire connaître les avantages économiques et les gains de pouvoir d'achat ainsi que l'aspect environnemental et sociétal (solidarité)

2. Construire une offre de covoiturage

- Sécuriser cette pratique par des arrêts/aires de covoiturage,
- Développer le nombre d'arrêts/hub à proximité de lieux d'échanges multimodaux (échangeurs autoroutiers, gare, parking, centre-ville, entrée de ville, etc...)
- Installer des compteurs de suivi de l'occupation des aires
- Retour d'expérience au bout d'un an d'utilisation

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Investissement faible dans un premier temps (le mode de transport existe : voitures particulières des usagers potentiels) : plateforme, communication, etc. - Investissement dans un second temps pour aménager des aires, hub, arrêts, voies réservées	Impact positif - Baisse de l'insécurité routière et des dépenses qui y sont liées - Baisse de l'encombrement des routes et des dépenses en lien avec les aménagements routiers - Diminution du poste transport dans le budget des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Impact positif
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif	Bonne

Indicateurs de suivi

- Nombre d'aires construites
- Nombre de trajets effectués (en collaboration avec une application de covoiturage)
- Taux de remplissage / utilisation des aires de covoiturages, arrêts, hub, voies

Publics cibles

Citoyens du territoire, mais aussi de l'extérieur du territoire

Calendrier prévisionnel

2020

Réalisation du diagnostic du territoire

2021

Sécuriser cette pratique par des arrêts/aires de covoiturage

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Volonté politique
- Communication

Points de vigilance

Ne pas convertir une surface agricole ou forestière

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	ADEME, application de covoiturage (blablacar, movici)
Partenaires financiers :	Région, communes, Employeurs (remboursement des déplacements covoiturés par ex)

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons

N° 4.5

Objectifs de l'action

- Réduction des émissions dues aux déplacements
- Réduction de la voiture dans les centres urbains
- Proposer des zones exclusivement réservées aux piétons / cyclistes

Etapes clés

- 1 - Etudier les résultats du schéma de mobilités (action 4.1) notamment sur les liaisons interquartiers
- 2 - Identifier les zones stratégiques : équipements, services, lieux d'enseignement, commerces...
- 3 - Réalisation des liaisons et interconnexions (travaux, signalétique...)

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Prix construction d'une aire piétonne (1km) : 1 M€	Impact positif Réduction du poste déplacement des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Impact positif
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Très Bon (surtout en ville)	Bonne

Indicateurs de suivi

Surface de zones piétonnes

Publics cibles

Elus et citoyens

Calendrier prévisionnel

2020

Schéma des mobilités

2021

Premiers travaux

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Communication auprès des habitants
- Implication des communes (cheminements à intégrer aux documents d'urbanisme)
- Politique coordonnée de redynamisation des centres-bourg pour éviter la fuite commerciale vers les ronds points

Points de vigilance

- Liaisons des cheminements piétons aux cheminements vélos (ossature)
- Lien fort avec les communes pour l'intégration dans les documents d'urbanisme notamment
- Prise en compte des réseaux d'aires de covoiturage, de transports en commun, d'autostop accompagné pour la cohérence de la politique "transports" multimodale

Gouvernance

Porteurs de l'action :	Communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement
Partenaires techniques :	Communes
Partenaires financiers :	

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures

N° 4.6

Objectifs de l'action

- Réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets quotidiens et/ou de courtes distances
- Connecter les quartiers entre eux, pour favoriser le lien social
- Permettre de développer la pratique touristique du vélo et accroître l'attractivité du territoire en termes de mobilité douce

Etapes clés

- 1 - Etudier les résultats du schéma de mobilités** (action 4.1) et notamment en termes d'infrastructures pour développer la pratique du vélo :
 - Connexions des villages au réseau ossature existant (viaRhôna, voie douce de la Payre)
 - Aménagement d'une nouvelle voie verte (voie ferrée entre Le Teil et Alba la Romaine)
 - Aménagements urbains de voirie en centre-ville
- 2 - Réaliser les actions définies au schéma de mobilités** ; la Communauté de communes étant compétente pour la nouvelle voie verte
- 3 - Mettre en place une signalétique** pour inciter les usagers des voies vertes à rentrer dans les villages (commerces, services, visites) + une signalétique directionnelle spécifique au vélo et développer des outils de communication et de promotion du vélo (calculateur et comparateur de temps, intégration des itinéraires dans des applis vélo grand public, plan ...)
- 4 - Inciter les commerces** à installer des bornes pour le vélo à assistance électrique

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Coût abri couvert : 10k€ - Coût 1km bande cyclable : 7 k€ (marquage) - Coût 1km piste cyclable : 200k€ (terrassment, recouvrement, marquage, signalisation)	Impact positif Réduction du poste déplacement des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Bon	Bonne
Indicateurs de suivi	Publics cibles
Nombre de km de piste cyclable Nombre d'infrastructures pour vélo	Elus et citoyens

Calendrier prévisionnel

2020
Définition du schéma de mobilité
Début des aménagements de voiries communales + bornes VAE
Mise en place de la signalétique
Communication

2021
Aménagement de la nouvelle voie verte

2022
Poursuite des aménagements de voiries communales et installation de bornes pour VAE

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Utiliser le retour d'expérience des entreprises ayant mis en place un PDE
- Implication des communes, notamment pour la réalisation des aménagements sur la voirie communale
- Communication auprès des habitants (concertation)
- Sensibilisation des usagers

Points de vigilance

- A chaque aménagement de l'espace public, inclure l'aménagement cyclable (lien urbanisme et transport) -> accroches vélos, zones 30
- Sécurisation des pistes

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement territorial et Service technique
Partenaires techniques :	Département / CEREMA
Partenaires financiers :	Région / Etat / Département

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation

N° 4.7

Objectifs de l'action

- Réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets quotidiens et/ou de courtes distances
- Faciliter le changement de pratique et créer une dynamique territoriale de déplacements doux
- Mettre en place les conditions d'émergence de la pratique VAE

Etapas clés

- 1 - Communiquer sur les équipements et aménagements** de confort pour les cyclistes et sensibiliser à l'usage du vélo (initiation, évènements) en lien avec le schéma de mobilités (action 4.1)
- 2 - Organiser des sessions d'essai de vélos à assistance électrique (VAE)** pour toucher le grand public et offrir la possibilité d'effectuer des commandes groupées pré-négociées. Partenariats avec des opérateurs privés à construire
- 3 - Aménager de point d'accueil vélos** avec mobilier adapté (bornes, vélo box et autres services) proches des commerces, gares, centres-villages, aires de covoiturage et leur géolocalisation
- 4 - Inciter les entreprises à appliquer l'indemnité kilométrique vélo**, à adapter leurs locaux (douches, parking vélo, etc.) pour faciliter le recours au vélo par leurs employés
- 5 - Acquérir un vélomnibus** pour les déplacements des enfants scolarisés au Teil

Critères

Investissement :	Economie financière :
De 800 à 8000 € selon le modèle de vélo électrique	Impact positif Réduction du poste déplacement des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Impact positif
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif	Bonne

Indicateurs de suivi

- Nombre de vélos achetés
- Niveau d'équipement des voies vélo
- Pourcentage de géolocalisation des équipements

Publics cibles

Tous les citoyens du territoire

Calendrier prévisionnel

2020

- Equipements des sites stratégiques (arceaux, box...) avec le Département
- Organiser une opération d'essai + achats groupés
- Mise en place du vélomnibus
- Actions de communication et de sensibilisation

2021

- Suivi de l'expérimentation et retours d'expérience
- Achats groupés de VAE par les particuliers
- Mise en place des points d'accueil proche des zones fréquentées

Avancement de l'action

Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
Année 6	

Facteurs de réussite

- Etudier les besoins des cyclistes pour l'implantation des équipements : voies, attache-vélos, garages
- Implication des communes
- Communication auprès des habitants (concertation)
- Sensibilisation des usagers

Points de vigilance

- Prendre en compte le risque vol et dégradation des vélos dans le choix des équipements

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement territorial
Partenaires techniques :	Département
Partenaires financiers :	Région / Etat / Département

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions

N° 4.8

Objectifs de l'action

- Réduire l'usage de la voiture particulière
- Réduire le différentiel de performance voiture/transports collectifs pour inciter au report modal vers les transports en commun
- Créer du lien territorial : desservir les territoires éloignés vers les polarités mais également inciter à visiter les territoires reculés
- Maintenir et améliorer les réseaux existants et développer des interconnexions

Etapes clés

1. Analyser et construire l'offre en transports collectifs suivant les résultats du schéma de mobilités (action 4.1)

- Développer et adapter les services de transports en commun existant sur les territoires limitrophes pour mettre en place des interconnexions
- Penser le développement de l'offre par rapport aux autres modes de déplacements : accompagner le développement avec des aires de stationnement, parking vélos,
 - > se focaliser avant tout sur les nœuds d'échanges pour créer des aires favorables au changement de modes
- Penser ce développement avec les politiques d'aménagement urbain
- Adapter l'offre par la fréquence, le nombre et le type de véhicules en fonction du potentiel d'usagers, et des évolutions sociétales (grandes diversités des motifs, heures de déplacements)
- Partager la voirie et les espaces publics à la faveur des transports collectifs (sens de circulation réservé aux bus, etc.)

2. Etudier les financements possibles

- Etudier la possibilité de mettre en place la taxe versement transport auprès des entreprises
- Allouer et développer les impôts et subventions en faveur des transports collectifs (Etat, région, collectivités, communes)

Critères

Investissement :	Economie financière :
A ce jour pas encore de projet de mise en place d'un réseau propre à la communauté de communes. 'Investissement important et lourd. - Cout par voyage (<100 000 hab.) : 1,52€ - Cout par kilomètre (<100 000hab) : 3,35€	Impact positif Réduction du poste déplacement des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Bon	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre de km de lignes de TC sur le territoire
Nombre de lignes de TC
Taux de remplissage

Publics cibles

Salariés, employés (flux domicile-travail)
Etudiants, scolaires
A long terme, tous les publics

Calendrier prévisionnel

2020 - 2021

Diagnostic du territoire et analyse de la demande

Avancement de l'action

Année	S1	S2
Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Volonté politique de développement des transports collectifs
- Motiver les sociétés de transports
- Développer une offre adaptée (type de véhicules, amplitude horaires, fréquence, itinéraire, etc.)
- Cibler les secteurs, créneaux horaires à fort potentiel (domicile-travail/scolaires...)
- Sensibilisation de la population
- Communication et accessibilité

Points de vigilance

- Motivation des transporteurs et des donneurs d'ordres
- Economie circulaire -> développement de la proximité, entreprises locales
- Elargir les appels d'offres à l'énergie électrique, hybride, hydrogène, GNV
- Sur la prise de compétences :
 - Par étape / priorité ?
 - Vers Privas
 - Vers Montélimar
- Coût et dépenses pour un tel service souvent couteux pour la collectivité'
- Clarifier la responsabilité des entités dans le déplacement des personnes (cars scolaires, lignes départementales, TER, bus, etc.)
- Développer progressivement, tester afin de diminuer les risques
- Forme de la gestion (DSP, régie, SPL)

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC, Département, Région
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	Entreprise (Ginoux) , GRDF, Syndicats, Société de transports, CNPE, SITSL
Partenaires financiers :	Régions, Communes, Entreprise, usagers

AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

Influer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF

N° 4.9

Objectifs de l'action

- Faciliter l'accès aux grands axes ferroviaires du réseau national
- Construire des dessertes locales (interconnexion entre lignes de transport)
- Améliorer la complémentarité / intermodalité pour la desserte locale et régionale
- Déplacement local (desserte / moyens rapides / TER) pour rejoindre les grands axes
- Permettre le transit de personnes et de marchandises

Etapes clés

1 - **Prendre contact** avec la SNCF, RFF et la Région notamment via le Plan de sauvetage des petites lignes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'élaboration actuelle du SRADDET

2 - **Étudier les besoins** afin de coordonner les moyens de transport

3 - **Quantifier les besoins** de transport (travail et vie courante)

4 - **Définir l'enveloppe budgétaire** et des travaux nécessaires à la réouverture (ballast, traverses, rails et systèmes de fixation des rails, passages à niveau, signalisation)

3 - **Réouvrir des lignes** aux voyageurs et les gares de Cruas et Le Teil

4 - **Prévoir** en parallèle, des parkings près des gares

Exemple : réouverture de la ligne Boën-Montbrison

Critères

Investissement :	Economie financière :
Remise en état des voies - plusieurs M€ d'investissement	Impact positif Réduction du poste déplacement des ménages
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	10% des habitants en train : - 7100 MWh/an ; - 1900 tCO2/an
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Bon	Bonne
Indicateurs de suivi	Publics cibles
Nombre de lignes (ré)ouvertes Nombre de voyageurs en gare	- Elus (Région, Département) - Citoyens

Calendrier prévisionnel

2020

Prise de contact avec la SNCF et la région
Etude des besoins

2021

Quantification du travail de mise en conformité des voies
Définition du portage du projet et du budget de travaux

2025

Début travaux d'une première réouverture de voie

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

Volontés politiques coordonnées aux différentes échelles du territoire

Points de vigilance

- Coordination entre les différents modes de transport
- Mobilisation des acteurs (Région / SNCF / TER / Scolaires / Entreprises)

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC - Région
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement territorial
Partenaires techniques :	Région, SNCF, Gares et connexions, Communes, les entreprises type Lafarge pour le transport de marchandises
Partenaires financiers :	Région, Caisse des dépôts

AXE 5 - Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants

Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable

N° 5.1

Objectifs de l'action

- Continuer la rénovation performante des bâtiments de la Communauté de communes et des communes du territoire
- Rénover les bâtiments en limitant les besoins énergétiques avec une architecture bioclimatique et en utilisant des matériaux et équipements performants et respectueux de l'environnement (bilan carbone)
- Réfléchir en coût global (investissement et exploitation)
- Sensibiliser les utilisateurs et les visiteurs à cette démarche de développement durable

Etapas clés

1. Réaliser des diagnostics des bâtiments pour identifier les plus énergivores (état des lieux des consommations) et donc prioritaires pour des travaux d'amélioration. Pour cela, lancer un marché public pour sélectionner un bureau d'études ou réaliser ces études en interne via la mise en place d'un Conseillé en Energie Partagé (CEP) : état des lieux du bâti et des installations techniques, recommandations d'actions, programme d'actions pluriannuel puis suivi pour évaluation des actions.

2. Etablir une stratégie patrimoniale globale de rénovation via une étude de faisabilité et d'opportunité technique, juridique et financière d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) afin que les collectivités rénovent leurs bâtiments de façon ambitieuse, avec un investissement optimisé et garanti.

3. Accompagnée d'un bureau d'étude, lancer des marchés de Conception - Réalisation - Exploitation Maintenance. Les marchés de rénovation pourront porter sur un bâtiment ou sur un parc de bâtiments et inclure des travaux sur le bâti, les systèmes de production, distribution et régulation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, ...

La mise en place de ce type d'action permet de réaliser d'importantes économies de l'ordre de 25%.

4. Sensibiliser l'ensemble des personnes travaillant sur le projet aux questions énergétiques et environnementales (élus, services, ouvriers du bâtiment, futurs utilisateurs, ...) via des ateliers, newsletters, ...

5. Suivre annuellement les consommations énergétiques des bâtiments communaux et communautaires de la CCARC et évaluer les résultats directement liés aux travaux.

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Variable en fonction de chaque projet de rénovation et/ou de construction - Coût d'un diagnostic énergétique : entre 2 000 et 6 000 € (pour un petit bâtiment jusqu'à un site très complexe et avec une grande surface)	Impact positif Non quantifiable, mais en fonction des performances initiales du bâtiment, possibilité de réduire jusqu'à 50% de la facture énergétique en cas de rénovation lourde avec changement d'énergie de chauffage
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact positif en cas d'utilisation d'une ENR	Impact positif Non quantifiable, mais en fonction des performances initiales du bâtiment, possibilité de réduire entre 30 et 75% des GES émis, en cas de rénovation lourde avec changement d'énergie de chauffage
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre de bâtiments diagnostiqués
Nombre de bâtiment rénovés
Consommation d'énergie
Consommation d'eau
€ investi / kWh économisé

Publics cibles

- Elus
- Services
- Utilisateurs actuels et futurs des bâtiments
- Entreprises de travaux

Calendrier prévisionnel

2026

- Connaissance et suivi (énergétique et carbone) de tous les sites gérés par la CCARC et ses communes.

- Planification de la rénovation des bâtiments les plus énergivores : viser une réduction de 20% des consommations d'énergie et des émissions de GES du parc en 2026 (par rapport à 2017)

2030

- Planification de la rénovation des bâtiments les plus énergivores : viser une réduction de 30% des consommations d'énergie et 40% des émissions de GES du parc pour 2030 (par rapport à 2018)

Avancement de l'action

Année 1	
Année 2	
Année 3	
Année 4	
Année 5	
Année 6	

Facteurs de réussite

- Réduction des consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments existants
- Engagement des collectivités
- Continuité de l'action : plan pluriannuel de rénovation

Points de vigilance

- Communication à l'ensemble des publics concernés
- Amorcer une réflexions sur les usages : sobriété énergétique
- Veiller au respect du programme de la conception/diagnostic à la réalisation des travaux puis exploitation
- Associer les responsables de l'entretien/maintenance et les futurs utilisateurs dès la phase conception

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC / Communes (en fonction des bâtiments)
Pôles de la collectivité concernés :	Service technique - Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	SDE 07 / CAVE / ENEDIS / GRDF / ALEC 07
Partenaires financiers :	Etat / Région / Département / Caisse des dépôts / SDE 07

AXE 5 - Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants

Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat

N° 5.2

Action en lien avec le PLH

Objectifs de l'action

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel
- Améliorer le confort des logements occupés par des ménages modestes et très modestes (selon les critères de l'ANAH) et les adapter aux conditions climatiques futures
- Réduire la précarité énergétique et le risque de précarisation des ménages les plus fragiles
- Intervenir également sur les autres champs traités dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé : lutte contre l'habitat indigne, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre la vacance, etc.
- Pérenniser le service Information et Accompagnement
- Déployer le SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat)

Etapes clés

- 1 - Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH** sur l'ensemble du territoire ARC permettant de préciser les cibles prioritaires à traiter dans le parc privé, de définir le mode d'intervention le plus adapté (OPAH, PIG, etc.) et ainsi aboutir à un dispositif unifié et harmonisé
- 2 - Rédiger une convention partenariale** décrivant le programme :
 - Périmètre d'application
 - Enjeux
 - Description du programme et objectifs quantitatifs visés
 - Financements et engagement des partenaires (CCARC, Anah, DDT, Caisse des dépôts, etc.)
 - Pilotage, animation et évaluation
 - Communication
- 3 - Mettre en oeuvre du nouveau dispositif** et accompagner les ménages en complément de la plateforme de rénovation énergétique
- 4 - Communiquer et sensibiliser** à la démarche

Critères

Investissement :	Economie financière :
Etude pré-opérationnelle : jusqu'à 80 000€ Travaux : difficilement estimable à ce stade, mais près de 20 000 € de travaux par logement rénové pour atteindre un gain énergétique conséquent, soit 3 600 k€/an pour 180 logements rénovés	Impact positif Non quantifiable, mais en fonction des performances initiales du bâtiment, possibilité de réduire jusqu'à 50% de la facture énergétique en cas de rénovation lourde avec changement d'énergie de chauffage

Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact positif Il sera important d'inciter, lors de rénovations lourdes, à produire l'énergie sur la base de ressources renouvelables	Impact positif -0,27 ktéqCO2 estimés/an pour 180 logements rénovés

Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif La réduction des consommations de chauffage induira une réduction des polluants atmosphériques particules fines, COV et HAP)	Bonne

Indicateurs de suivi	Publics cibles
Nombre de logements rénovés Montant des aides attribuées Consommations énergétiques évitées	- Propriétaires bailleurs - Propriétaires occupants

Calendrier prévisionnel	Avancement de l'action																		
2020 - 2021 Elaboration de l'étude pré-opérationnelle	<table border="1"> <tr><td>Année 1</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Année 6</td><td></td><td></td></tr> </table>	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6		
Année 1																			
Année 2																			
Année 3																			
Année 4																			
Année 5																			
Année 6																			
2022 - 2026 Mise en place et conduite du programme																			

Facteurs de réussite	Points de vigilance
- Artisans formés - Communication et simplification des démarches - Pérennisation du service d'information et accompagnement (ex : Maison de l'Habitat) - Implication des propriétaires bailleurs - Mobilisation des élus et des travailleurs sociaux pour cibler les logements prioritaires avec un potentiel important - Sensibilisation et accompagnement des artisans pour optimiser leur mise en œuvre, de manière intégrée entre les différents corps d'état (en lien avec l'action 3.3)	- Cohérence à assurer avec les autres opérations de la collectivité - Besoins en ingénierie - Ne pas tuer le gisement en réalisant plusieurs petites rénovations sur un même logement - Complexité des dispositifs : nécessité de clarifier pour le particulier

Gouvernance

Porteurs de l'action :	Collectivités
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	Bailleurs / Copro / GRDF / ENEDIS / Opérateurs ANAH / Espace Info Energie
Partenaires financiers :	ADEME / Région / Département

AXE 5 - Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants

Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation

N° 5.3

Objectifs de l'action

- Maintenir voire développer les emplois locaux
- S'assurer que les compétences spécifiques liées à la rénovation performante (notamment sur bâti ancien) soient maîtrisées en incitant les artisans du territoire à se former aux évolutions réglementaires et techniques en matière de performance énergétique - et au-delà thermique - et de matériaux biosourcés

Etapes clés

La réduction des consommations d'énergies passe par une rénovation thermique massive et qualitative des logements.

1. Identifier et connaître les artisans locaux

Quantifier le nombre d'artisans par corps d'état et de maîtres d'oeuvre présents sur le territoire, ainsi que leur niveau d'appréhension des problématiques de performance énergétique (label RGE, par exemple)

2. Identifier les besoins de compétence et de main d'oeuvre

Au regard des futurs travaux qui seront lancés pendant la durée du PCAET, il s'agira d'identifier les compétences manquantes et/ou à développer (rénovation énergétique, matériaux biosourcés, etc.) pour y répondre, y compris les opérations des organismes publics, ainsi que d'estimer une éventuelle saturation de la capacité de production des artisans. Si tel est le cas, une estimation de la main d'oeuvre manquante et des besoins en formation sera réalisée

3. Mettre en place des formations spécifiques et des actions de communication

En lien avec les organismes référents (CAPEB...), établir une liste des formations existantes en lien avec les besoins identifiés. En cas de manque, monter des formations spécifiques complémentaires et des ateliers d'échange (intervention ponctuelle d'un formateur extérieur, etc.), puis en informer les artisans et maîtres d'oeuvre locaux de manière coordonnée.

4. Communiquer sur les qualifications nouvelles des artisans qui auront participé.

Critères

Investissement : Moyens dédiés à l'animation et la communication	Economie financière : Impact positif indirect Réduction du budget des ménages après travaux
Potentiel estimé de développement des ENR Impact positif indirect Rénovation pouvant inclure une énergie renouvelable	Réduction des émissions de GES Impact positif
Impact sur la qualité de l'air Impact positif indirect Rénovation pouvant inclure la pose d'un insert bois à la place d'une cheminée à foyer ouvert	Acceptabilité : Moyenne

Indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises avec le label RGE
Nombre d'artisans formés

Publics cibles

- Artisans : maçons, charpentiers, couvreurs, plombiers, chauffagistes, menuisiers, plaquistes, peintres, etc.
- Architectes, maîtres d'oeuvre et bureaux d'étude

Calendrier prévisionnel

2020
Connaissance des artisans locaux et des maîtres d'oeuvre

2021
Elaboration du plan de formation
Communication autour de la RE2020 et sur les qualifications des artisans

2022
Première formation

Avancement de l'action

Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Communication et valorisation de l'action

Points de vigilance

- Neutralité de la démarche
- La formation est un investissement en temps lourd pour des professions déjà surchargées. Le constat général est un manque de main d'oeuvre dans l'artisanat, et en particulier dans le bâtiment
- Attention à également toucher les entreprises non adhérentes à la CAPEB ou la FFB

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CAPEB, Chambre de métiers et de l'artisanat, Ordre des architectes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	Ademe, Région, État
Partenaires financiers :	FFACEA, ADEME, Région, Département, Obligés CEE

AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

Faire de la préservation des terres agricoles une priorité

N° 6.1

En lien avec la stratégie agricole intercommunale en cours d'élaboration

Objectifs de l'action

- Limiter l'artificialisation des meilleurs terrains agricoles (terrain plats, labourables, voire irrigables)
- Développer les constructions sur des terrains à très faible valeur agricole en évitant de fermer des corridors écologiques ou des zones de biodiversité
- Maintenir voire développer une diversité des productions agricoles pour développer la production locale
- Traduire les enjeux climat-air-énergie dans tous les documents d'urbanisme

Etapes clés

- 1 - **Sensibiliser les élus et la population** (notion de friches agricoles, qui ne sont pas irréversibles - contrairement aux friches urbaines)
- 2 - **Identifier les surfaces agricoles à faibles enjeux** et non impactantes pour les activités agricoles environnantes
- 3 - **Identifier les surfaces agricoles à forts enjeux agricoles** qui sont actuellement menacées par l'urbanisation, limiter la fragmentation des zones agricoles et les interfaces entre espaces urbains et espaces agricoles en lien avec le diagnostic agricole en cours
- 4 - **Mettre en place des PLU(i)** qui identifient les zones (agricoles, naturelles, à urbaniser...) en conformité avec le principe de préservation des zones agricoles

Critères

Investissement : Environ 40 000 €/ révision de PLU	Economie financière : -
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact positif indirectement	Impact positif indirectement
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif indirectement	- Mauvaise sur l'aspect individuel - Bonne sur l'aspect collectif

Indicateurs de suivi

Nombre de documents d'urbanisme tenant compte des enjeux climat air énergie
Nombre de surfaces agricoles

Publics cibles

- Elus
- Citoyens
- Agriculteur
- Promoteur

Calendrier prévisionnel

2020

Sensibilisation des élus

2021 - 2026

Révision des documents d'urbanisme

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Enquête publique et concertation avec le public pendant toute la période d'élaboration du PLU
- Organes de recours de la population aux projets d'urbanisme

Points de vigilance

- Concertation et communication
- Objectifs ambitieux à intégrer dans les PLU afin de répondre aux enjeux 2050

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC et communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pole Aménagement
Partenaires techniques :	Chambre d'agriculture, DDT, services de la collectivité
Partenaires financiers :	

AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production

N° 6.2

En lien avec la stratégie agricole intercommunale en cours d'élaboration

Objectifs de l'action

- Développer les moyens d'irrigation
- Réduire les consommations d'eau en agriculture

Etapes clés

- 1 - **Sensibiliser** les agriculteurs à la gestion de l'eau et des cultures
- 2 - **Développer** les réseaux d'irrigation existants
- 3 - **Identifier** les endroits où des lacs collinaires peuvent être créés
- 4 - **Mettre en œuvre des moyens de rétention** d'eau dans les sols (via la matière organique)
- 5 - **Mettre en place** une plateforme internet d'échange entre agriculteurs (échanges de bonnes pratiques, gestion des stocks d'eau...)
- 6 - **Promouvoir** des cultures moins consommatrices d'eau

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Etude de création d'un lac + dossier de déclaration entre 3 500 à 6 500€ - Maîtrise d'ouvrage (si hauteur > à 2m) environ 5 000€ - Travaux environ 1,5€ à 2,5€/m3 d'eau stockée	-
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	-
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
NC	Moyenne

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation
Nombre de personnes sensibilisées
Surface de lacs collinaires

Publics cibles

- Citoyens
- Agriculteurs

Calendrier prévisionnel

2021
Etude des réseaux d'irrigation existant - définition des zones vulnérables
Liste des zones susceptibles de mise en place d'un lac

2023
Accompagnement des premiers projets

Avancement de l'action

Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		

Facteurs de réussite

- Animation au niveau agricole
- Solidarité entre agriculteurs
- Pédagogie et communication

Points de vigilance

- La réglementation
- L'acceptabilité par le grand public (modification du paysage)
- La faisabilité économique

Gouvernance

Porteurs de l'action :	Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Communes
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	Agriculteurs (besoins eau)
Partenaires financiers :	FEADER

AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

Développer les approvisionnements en circuits courts

N° 6.3

En lien avec la stratégie agricole intercommunale en cours d'élaboration

Objectifs de l'action

- Assurer un débouché et un revenu aux producteurs locaux
- Maintenir la population sur le territoire
- Assurer une alimentation saine
- Développer des filières locales
- Assurer l'économie circulaire au niveau local
- Limiter les consommations d'énergies et les émissions de GES (transports, ...)
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Installer de nouveaux sites agricoles et de nouveaux commerces

Etapas clés

- 1 - Recenser le foncier mobilisable** pour développer le maraîchage et la production de fruits. En lien avec le diagnostic agricole en cours
- 2 - Inventorier les démarches existantes** localement et sur les territoires limitrophes (AMAP, marché de producteurs locaux, ...) et communiquer sur celles-ci
- 3. Etudier les besoins ou les gisements (potentiels)** : rencontres avec le grand public, les restaurations collectives, les centres de loisirs, ... Engager une démarche sur la restauration collective et le développement de filières locales.
- 3 - Acquérir du foncier** pour les collectivités et le remettre en état pour une activité agricole. Monter des partenariats entre producteurs locaux, restauration collectives, supermarchés, ...
- 4 - Produits issus de circuits courts alimentant la cuisine centrale**
- 5 - Sensibiliser** les habitants aux métiers de l'agriculture, aux techniques de production et à la consommation de produits locaux de saison : fermes pédagogiques, éducation à l'agriculture, développement de la permaculture, ateliers de jardinage, ...

Critères

Investissement :	Economie financière :
- Budget pour le diagnostic du territoire - Temps de travail de l'agent en charge des partenariats	-
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
NC	Réduction des émissions de GES en lien avec la réduction des déplacements de marchandises
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact positif	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre de produits locaux
Nombre de démarches existantes

Publics cibles

- Agriculteurs
- Commerçants
- Artisans
- Citoyens
- Restauration collective
- Elus

Calendrier prévisionnel

2020

Diagnostic agricole territorial

2022

Premiers partenariats avec des producteurs locaux
Evolution de la cuisine centrale

Avancement de l'action

Année	S1	S2
Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Engagement de la CCARC et des communes pour le local
- Nombre de partenariats avec les producteurs locaux

Points de vigilance

- Vigilance à avoir sur l'organisation (notamment des transports de marchandise) --> si mal fait, le bilan GES peut s'avérer bien plus mauvais que les circuits habituels

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC, Communes, agriculteurs
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement
Partenaires techniques :	Chambres consulaires, Ardèche le goût
Partenaires financiers :	Région, Département, CCARC

AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics

N° 6.4

Objectifs de l'action

- Protéger et favoriser la biodiversité
- Favoriser le stockage carbone
- Lutter contre l'érosion / la dessiccation / l'appauvrissement des sols
- Créer des barrières au vent / au bétail
- Développer la ressource bois : matière organique, pouvant être utilisée pour le bois énergie
- Améliorer et valoriser le paysage

Etapes clés

- 1 - Piloter les changements de pratiques d'entretien des espaces verts** et les suivre (retours avec le personnel d'entretien, ...) : favoriser la réduction de l'usage des produits phytosanitaire et choisir des solutions alternatives (exemples : engrais organiques à la place des engrais chimiques, désherbage mécanique, ...) dans un objectif "zéro phytosanitaire" permettant de préserver la santé des agents face à l'utilisation de tels produits, ainsi que la ressource en eau et les sols
- 2 - Inscrire dans la planification urbaine** le principe de protection des haies, de réglementation des clôtures -> privilégier les haies vives au détriment des murs / Inscription des réseaux de haies à l'inventaire des trames vertes et bleues
- 3 - Sensibiliser et mobiliser** les élus (espaces verts publics) et les exploitants agricoles à l'avantage de la plantation de haies bocagères et à la plantation intraparcellaire (agroforesterie)
- 4 - Organiser une opération de promotion** : projet de plantation avec les écoles, fourniture de plants à des volontaires

Critères

Investissement :	Economie financière :
Coût moyen d'implantation de l'ordre de 10 à 20 par mètre	Impact indirect Substitution du bois de taille des haies à des combustibles fossiles pour le chauffage
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact direct Substitution du bois de taille des haies à des combustibles fossiles pour le chauffage	Pour un km de haie un stockage carbone entre 0,5 et 0,9 tonne de CO2 par an (sol+végétation)
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact indirect - Limitation de l'érosion hydraulique des terrains due au ruissellement en cas de fortes précipitations, - Constitution de lieux de nidification, de reproduction, de couvert et d'alimentation pour les espèces animales sauvages et plus particulièrement les espèces gibiers, en créant un biotope de qualité, - Diminution de la dispersion des produits phytosanitaires et fertilisants	Bonne

Indicateurs de suivi

Nombre de mètres linéaires de haies bocagères
Nombre d'arbres plantés

Publics cibles

- Citoyens
- Agriculteurs
- Propriétaires

Calendrier prévisionnel

2020
Analyse de l'existant et recenser les réseaux de haies bocagères
Sensibilisation des équipes d'entretien des espaces verts publiques

2021
Première opération de promotion
Sensibilisation des exploitants agricoles

Avancement de l'action

Année	S1	S2
Année 1	S1	
Année 2	S1	
Année 3	S1	
Année 4	S1	
Année 5	S1	
Année 6	S1	

Facteurs de réussite

- Portage politique pour les aspects liés à la planification urbaine
- Sensibilisation / Communication auprès de divers publics (habitants, écoles, ...)
- Sensibilisation / information auprès des agriculteurs

Points de vigilance

- Essences adaptées aux conditions locales, à mettre en oeuvre
- Orientation
- Hauteur et étages de végétation
- Entretien
- Compatibilité avec la mécanisation agricole
- Mobilisation des propriétaires et exploitants

Gouvernance

Porteurs de l'action :	CCARC et Communes
Pôles de la collectivité concernés :	
Partenaires techniques :	Chambre d'agriculture / ONF / Ecoles Sup Agro
Partenaires financiers :	CCARC

AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture

N° 6.5

Objectifs de l'action

- Produire de l'énergie renouvelable
- Organiser l'exploitation raisonnée des forêts ardéchoises
- Économiser et partager la ressource en eau
- Accompagner les filières agricoles au changement climatique et aux nouveaux modèles de consommation

Étapes clés

1. Valoriser les déchets verts en agriculture

Trouver, structurer et accompagner des solutions locales de débouchés agricoles pour les déchets verts issus des déchetteries.

Notamment en :

- aménageant une zone de stockage des déchets verts (existante, aménageable ou à prévoir) ;
- tissant un partenariat avec un prestataire de broyage et de transport ;
- créant de petites plateformes de compostage "à la ferme" sur quelques exploitations du territoire.

Les principaux débouchés agricoles sont l'utilisation de broyat de déchets verts :

- en mélange avec les effluents de ferme pour réaliser du co-compostage ;
- en remplacement de la paille en litière puis compostage ;
- en paillage organique en maraîchage, arboriculture ou viticulture pour empêcher l'envahissement par les herbes adventices et limiter l'évaporation du sol.

2. Valoriser les biodéchets en agriculture dans le cadre de l'opération « Territoire Zéro Déchet Organique »

Le compostage en tas sera stimulé par l'utilisation de LiFoFer (litière forestière fermentée) afin d'activer les processus microbiologiques. Cette technique promet d'être un outil précieux de régénération des sols. Une étude scientifique rigoureuse, sur trois années, est nécessaire pour pouvoir connaître avec précision l'impact agronomique des matières compostées provenant des biodéchets avec utilisation de LiFoFer.

3. Communiquer et sensibiliser

Information et mobilisation des agriculteurs sur l'utilisation du broyat de déchets verts, suivi des broyages, suivi du compostage sur les exploitations, conseils techniques sur l'utilisation du broyat de déchets verts (conseil individuel ou collectif, journées ou formations techniques, rédaction d'articles, fiches...).

Critères

Investissement :	Economie financière :																		
- Temps d'un ETP pour l'animation du projet - Réalisation des études	Impact indirect Substitution de déchets verts à des combustibles fossiles pour le chauffage																		
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES																		
Impact direct Substitution de déchets verts à des combustibles fossiles pour le chauffage	Impact direct Substitution de déchets verts à des combustibles fossiles pour le chauffage																		
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :																		
Impact indirect Substitution de déchets verts à des combustibles fossiles pour le chauffage	Bonne																		
Indicateurs de suivi	Publics cibles																		
Nombre de plateformes de stockage de déchets verts pour co-compostage créés Nombre d'agriculteurs participants Nombre de petites unités de compostage à la ferme expérimentées Nombre d'agriculteurs utilisant du broyat de déchets verts en co-compostage	- Citoyens - Agriculteurs - Propriétaires																		
Calendrier prévisionnel	Avancement de l'action																		
2020 Phase de test du projet Recrutement de partenaires paysans permettant de définir une zone de collecte Achat d'un triporteur	<table border="1"> <tr><td>Année 1</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 2</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 3</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 4</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 5</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 6</td><td>S1</td><td></td></tr> </table>	Année 1	S1		Année 2	S1		Année 3	S1		Année 4	S1		Année 5	S1		Année 6	S1	
Année 1		S1																	
Année 2		S1																	
Année 3		S1																	
Année 4		S1																	
Année 5		S1																	
Année 6	S1																		
2021 Analyse des sols ayant bénéficié des composts de biodéchets avec LiFoFer Sensibilisation des exploitants agricoles																			
Facteurs de réussite	Points de vigilance																		
- Animation du réseau - Sensibilisation / information auprès des agriculteurs - Portage politique et relais par la Chambre d'agriculture	- Mobilisation des propriétaires et exploitants																		

Gouvernance

Porteurs de l'action : CCARC et Communes

Pôles de la collectivité concernés :

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture / ONF / Yokler par exemple sur Lyon / association Vignature

Partenaires financiers : CCARC

AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

Expérimenter la stratégie "4 pour 1000" : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles

N° 6.6

En lien avec le CTE Sud Ardèche

Objectifs de l'action

- Stockage de carbone dans les sols agricoles
- Réduction des gaz à effet de serre
- Restaurer et conquérir des surfaces agricoles et réhabiliter le foncier d'activité
- Accompagner les filières agricoles au changement climatique et aux nouveaux modèles de consommation

Etapas clés

1. Accompagnement et incitation au stockage carbone :

Définition des besoins

Sensibilisation d'agriculteurs du territoire à l'action

Accompagnement aux changements de pratiques : enherbements des inter-rangs de cultures, adaptation du travail du sol, couvertures végétales entre cultures, prairies permanentes, retour des animaux dans les vignes, revégétalisation des abords...

Utilisation des amendements organiques (fumiers, composts (notamment de bogues de châtaigniers), broyats...)

Mise en place d'engrais verts (cultures destinées à être broyées et enfouies)

Sécurisation et relocalisation des filières de fumiers et composts

Opération test sur des exploitations volontaires, temps d'évaluation et retour d'expérience à réaliser

2. Indemnisation de la tonne de carbone stockée : des analyses de taux de matière organique des sols en début d'opération et en cours d'avancement permettront de déterminer la quantité de carbone stockée sur la durée de l'opération. Les agriculteurs seront indemnisés à la tonne de carbone stockée. Le montant résultera d'un équilibre entre le « service rendu » à la société en termes de lutte contre le réchauffement climatique et le bénéfice agronomique tiré par l'exploitant.



Critères

Investissement :	Economie financière :																		
- Temps d'animation du projet - Aide aux équipements, investissements des exploitants agricoles	Rétribution à la tonne de carbone stockée pour les agriculteurs																		
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES																		
NC	NC																		
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :																		
NC	Moyenne																		
Indicateurs de suivi	Publics cibles																		
Hectares de terres agricoles mobilisés sur le projet Quantité de carbone stockée	- Citoyens - Agriculteurs - Propriétaires																		
Calendrier prévisionnel	Avancement de l'action																		
2021 Identification des productions agricoles et des terres à fort enjeu (forte propension à Mobilisation des agriculteurs partenaires Concertation sur l'organisation de la filière des amendements organiques	<table border="1"> <tr><td>Année 1</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 2</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 3</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 4</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 5</td><td>S1</td><td></td></tr> <tr><td>Année 6</td><td>S1</td><td></td></tr> </table>	Année 1	S1		Année 2	S1		Année 3	S1		Année 4	S1		Année 5	S1		Année 6	S1	
Année 1	S1																		
Année 2	S1																		
Année 3	S1																		
Année 4	S1																		
Année 5	S1																		
Année 6	S1																		
2022 Accompagnement technique et formation des agriculteurs participants Mise en place de l'action sur les sols agricoles																			
Facteurs de réussite	Points de vigilance																		
- Animation du réseau - Sensibilisation / information - Accompagnement technique et formation des agriculteurs participants	- Mobilisation des propriétaires et exploitants																		

Gouvernance

Porteurs de l'action :	A définir (agriculteurs, collectivités...)
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle Aménagement et développement
Partenaires techniques :	Chambre d'agriculture, ONF, INRA, Agriculteurs
Partenaires financiers :	CCARC, Région, Département, CTE Sud Ardèche

AXE 7 - Industrie et changement climatique

Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels

N° 7.1

Objectifs de l'action

Création de partenariats :

- Mise en relation des différents industriels sur le territoire afin d'échanger sur les pratiques environnementales
- Faire émerger des projets de Maîtrise Des Énergies au sein de ces entreprises
- Faire du caractère fortement industriel du territoire une opportunité de développement de projets autour de l'énergie
- S'appuyer sur les capacités individuelles des grands industriels à maîtriser et optimiser leurs consommations d'énergie et de valoriser leur engagement
- Sensibiliser les salariés et modifier les pratiques par ce biais.

Promotion d'une industrie sobre en carbone :

- Fédérer et animer un réseau d'acteur vers des projets collectifs (valorisation de chaleur industrielle par exemple)
- Communiquer sur les efforts fournis par les industriels

Etapas clés

1 - Rencontrer régulièrement et mobiliser les industriels du territoire (CNPE / Carrières / Cimenteries) ainsi que les partenaires potentiels (CCI, Région)

2 - Présenter le projet aux industriels

- Vocation d'échanger sur les bonnes pratiques en entreprises
- Travail sur d'éventuels projets collectifs de Maîtrise De l'Énergie

3 - Définir et mise en place des partenariats spécifiques

- Définition de la fréquence des rencontres
- Définition des différents sujets à aborder
- Etablissement d'une projection à 2030, en co-construction avec ces acteurs et donc leur politique interne déjà en place (ISO 50 001, des objectifs de réduction concrètement atteignables et les financements nécessaires à leur réalisation)
- Lister les projets sur lesquels la CCARC (ou ses partenaires) peut aider à la concrétisation et par quel biais : aide à la recherche de subventions, soutien territorial financier ou administratif, rôle de médiateur objectif lors de la réalisation de projets multi-acteurs (portage, arbitrage, etc.)

4 - Identifier les sujets et thématiques abordés et éventuellement accompagnés

- Soutien à la mise en place de plans de mobilité inter-entreprises et expérimentation de nouveaux services en mobilité
- Incitation à la mise en place de systèmes de management et ISO 50 001
- Appels à manifestation d'intérêt "Économie circulaire Zéro Gaspillage"

5 - Définir les moyens de communication et de sensibilisation à destination des industriels

Formation, newsletter, rencontres

6 - Inciter à la rénovation durable des entreprises

Innovation dans les procédés de production, l'isolation du bâti, la réalisation d'étude de faisabilité de valorisation de chaleur fatale

7 - Suivi du partenariat et des projets

- Communication sur les projets à destination des entreprises
- Suivi des consommations et des émissions

Critères

Investissement :	Economie financière :
Non quantifiable	Réduction des dépenses énergétiques des entreprises (transport, chauffage, électricité)
Potentiel estimé de développement des ENR	Réduction des émissions de GES
Impact indirect Changement des moyens et comportements	Impact indirect Changement des moyens et comportements
Impact sur la qualité de l'air	Acceptabilité :
Impact indirect Changement des moyens et comportements	Moyenne

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de projets émergents
- Quantité de chaleurs valorisées
- Quantité de gaz à effet de serre évités

Publics cibles

- Industriels
- Salariés des entreprises

Calendrier prévisionnel

Avancement de l'action

2020

- Organisation des premières réunions de rencontres inter-entreprises
- Définition des objectifs

2023

- Lancement des premiers projets
- Communication active sur ces projets

Année	1	2	3	4	5	6
Année 1						
Année 2						
Année 3						
Année 4						
Année 5						
Année 6						

Facteurs de réussite

- Mobilisation des entreprises, moyens humains, organisationnels, financiers et de communication
- Accompagnements spécifiques (AMD)
- Régularité de l'information, sans démultiplication inutile
- Innover sur la forme des actions et des animations
- Objectiver le discours et positiver les messages
- Promotion des projets auprès du grand public

Points de vigilance

- Mobilisation d'un réseau
- Avoir un discours non culpabilisant et qui ne va pas à l'encontre de l'activité des industriels
- Besoin d'un portage fort sur les sujets de la transition énergétique
- Neutralité des experts / retours d'expérience

Gouvernance

Porteurs de l'action :	Industriels, CCARC, Commune
Pôles de la collectivité concernés :	Pôle aménagement et développement
Partenaires techniques :	Partenaires médiatiques, associations locales, industriels, ADEME, club ARC'ade
Partenaires financiers :	ADEME